

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 janvier 2023 à 19 h 37**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics, la directrice du Service de l'urbanisme et le coordonnateur - Planification du territoire du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance extraordinaire du 19 décembre 2022
 - 3.2. Séance ordinaire du 19 décembre 2022
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2023)-100-40 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.2. Règlement (2023)-100-40 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.3. Règlement (2023)-101-31 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - avis de motion
 - 4.4. Règlement (2023)-101-31 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.5. Règlement (2023)-102-70 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
 - 4.6. Règlement (2023)-106-27 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions propres au PIIA-25 - avis de motion
 - 4.7. Règlement (2023)-106-27 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions propres au PIIA-25 - adoption du projet de règlement
 - 4.8. Règlement (2022)-102-69 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la résidence de tourisme - dépôt du certificat
 - 4.9. Règlement (2022)-185-3 modifiant le règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19 et visant à mettre fin au programme - adoption de règlement
 - 4.10. Règlement (2022)-207 établissant le taux de taxes pour l'année 2023 - adoption de règlement
 - 4.11. Règlement (2023)-208 visant à améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

- 4.12.** Règlement (2023)-209 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 5. ADMINISTRATION**
- 5.1.** Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
- 5.2.** Le Chœur Tremblant - remboursement de billets pour les jeunes
- 5.3.** Demande introductive d'instance - contrat de services professionnels pour la défense de la Ville
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
- 6.1.** Dépôt de la liste des personnes engagées
- 6.2.** Embauche régulière d'un superviseur à l'assainissement des eaux - Service des travaux publics
- 7. GESTION FINANCIÈRE**
- 7.1.** Listes des comptes à payer
- 8. URBANISME**
- 8.1.** Dépôt du rapport du CCU - réunion du 12 décembre 2022
- 8.2.** Demandes de dérogations mineures
- 8.2.1.** Demande 2022-DM-00082 - lotissement - chemin du Lac-Forget
- 8.2.2.** Demande 2022-DM-00326 - garage attenant - 126, chemin Wheeler
- 8.2.3.** RETIRÉ - Demande 2022-DM-00332 - allée d'accès - 245, chemin de la Corniche
- 8.2.4.** Demande 2022-DM-00348 - allée d'accès - 1771-1773, chemin du Village
- 8.3.** PIIA
- 8.3.1.** Demande 2022-PIIA-00322 - enseigne - 868, rue de Saint-Jovite - Évaluation Bruyère & Charbonneau
- 8.3.2.** Demande 2022-PIIA-00331 - enseignes - 118, chemin de Kandahar - Maison Fayard
- 8.3.3.** Demande 2022-PIIA-00334 - rénovation - 649-651, rue Labelle
- 8.3.4.** Demande 2022-PIIA-00335 - agrandissement - 1-158, chemin de la Forêt
- 8.3.5.** Demande 2022-PIIA-00337 - allée d'accès - 1771-1773, chemin du Village
- 8.3.6.** Demande 2022-PIIA-00338 - enseigne - 2505, rue de l'Aulnaie - Anytime Fitness
- 8.3.7.** Demandes 2022-PIIA-00343 et 2022-PIIA-00350 - constructions multifamiliales - chemin des Pléiades - Brivia
- 8.3.8.** Demande 2022-PIIA-00344 - enseigne - 420, rue Lacasse - La Zone Optique
- 8.3.9.** Demande 2022-PIIA-00345 - construction unifamiliale - chemin de l'Aventure
- 8.4.** Comité de démolition - renouvellement de mandats
- 8.5.** Identification d'un odonyme pour l'allée d'accès principale d'un nouveau projet intégré - Projet Ostrya - lot 6 302 088 du cadastre du Québec
- 8.6.** Identification des odonymes pour les allées d'accès d'un nouveau projet intégré - Projet Éclipse - lots 5 895 965 et 5 895 966 du cadastre du Québec
- 8.7.** Demande de modification réglementaire - multi-logement zone RA-445 - rue Anne-Désirée-Godin
- 8.8.** Entente-cadre - Sogest Construction inc.
- 8.9.** Contribution à des fins de parcs - demande 2022-10068
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1.** Superviseur à l'assainissement des eaux - prolongation de contrat
- 9.2.** Permis de voirie et raccordement routier 2023
- 9.3.** Projets 2023 - mode de financement des dépenses
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)**
- 11. CULTURE ET LOISIRS**
- 11.1.** Contribution aux organismes partenaires
- 11.2.** Contribution aux organismes
- 12. INCENDIE (aucun sujet)**
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 13.1.** Programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la COVID-19 - dépôt du rapport
- 13.2.** Vente de terrain pour implantation d'une garderie - projet CPE l'Antre-Temps

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Présentation de la consultation publique du 6 février 2023.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 37.

CM23 01 001

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CM23 01 002

3.1. Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM23 01 003

3.2. Séance ordinaire du 19 décembre 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CM23 01 004 4.1. Règlement (2023)-100-40 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Tyler Cook à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-100-40 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions*.

CM23 01 005 4.2. Règlement (2023)-100-40 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 6 février 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-100-40 modifiant le règlement (2008)-100 plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 006 4.3. Règlement (2023)-101-31 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Catherine Drouin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-101-31 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions*.

CM23 01 007 4.4. Règlement (2023)-101-31 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 6 février 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-101-31 modifiant le règlement (2008)-101 concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 008 4.5. Règlement (2023)-102-70 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 6 février 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-102-70 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CM23 01 009 4.6. Règlement (2023)-106-27 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions propres au PIIA-25 - avis de motion

Avis de motion est donné par madame la conseillère Dominique Laverdure à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le *Règlement (2023)-106-27 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions propres au PIIA-25*.

CM23 01 010 4.7. Règlement (2023)-106-27 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions propres au PIIA-25 - adoption du projet de règlement

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 6 février 2023, à compter de 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le projet de *Règlement (2023)-106-27 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 relativement à diverses dispositions propres au PIIA-25*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Dépôt CM23 01 (4.8) 4.8. Règlement (2022)-102-69 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la résidence de tourisme - dépôt du certificat

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité du registre tenu en regard du *Règlement (2022)-102-69 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la résidence de tourisme*. Ce certificat stipule que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 657 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le *Règlement (2022)-102-69 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la résidence de tourisme* est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM23 01 011 4.9. Règlement (2022)-185-3 modifiant le règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19 et visant à mettre fin au programme - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2022)-185-3 modifiant le règlement (2021)-185 établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la pandémie COVID-19 et visant à mettre fin au programme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CM23 01 012 4.10. Règlement (2022)-207 établissant le taux de taxes pour l'année 2023 - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, madame la conseillère Dominique Laverdure a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2022)-207 établissant le taux de taxes pour l'année 2023*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 013 4.11. Règlement (2023)-208 visant à améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-208 visant à améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

CM23 01 014 4.12. Règlement (2023)-209 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Tremblant - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-209 sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Mont-Tremblant* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

5. ADMINISTRATION

Dépôt CM23 01 (5.1) 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CM23 01 015 5.2. Le Chœur Tremblant - remboursement de billets pour les jeunes

CONSIDÉRANT que le Chœur Tremblant souhaite promouvoir la musique classique auprès des jeunes en leur offrant gratuitement des billets de spectacle;

CONSIDÉRANT que cet objectif d'éveil musical et culturel correspond aux objectifs de la Politique jeunesse de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de rembourser à Chœur Tremblant, un montant de 575 \$ (poste budgétaire 02-110-00-972), pour les billets des jeunes de moins de 18 ans qui ont assisté au spectacle du Chœur Tremblant présenté à l'église de Saint-Jovite le 4 décembre 2022, le tout tel qu'indiqué dans le document remis à la Ville et daté du 2 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 016 5.3. Demande introductive d'instance - contrat de services professionnels pour la défense de la Ville

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire peut contester, devant le Tribunal administratif du Québec, la valeur établie par l'évaluateur pour le calcul de la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels suivant les articles 117.1 et suivant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la requête déposée par Les Sommets du Mont-Tremblant inc.;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-140-00-412;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de services professionnels à Me Denis Dubé, avocat, pour représenter la Ville et défendre ses intérêts dans le cadre du recours intenté par Les Sommets du Mont-Tremblant (dossier SAI-M-320238-2212) et de retenir les services de la firme Évaluation Bruyère et Charbonneau pour agir à titre d'expert-évaluateur si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CM23 01 (6.1) 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des travaux publics					
2022-64	Monsieur Johannes Franken	Temporaire	Préposé à l'écocentre	1 ^{er} janvier 2023	Sur appel pour effectuer des remplacements du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023
2022-64	Monsieur Yvan Legault	Temporaire	Préposé à l'écocentre	1 ^{er} janvier 2023	Sur appel pour effectuer des remplacements du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023
2022-64	Monsieur David Lajoie	Temporaire	Préposé à l'écocentre	1 ^{er} janvier 2023	Sur appel pour effectuer des remplacements du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023

CM23 01 017

6.2. Embauche régulière d'un superviseur à l'assainissement des eaux - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la vacance du poste de superviseur à l'assainissement des eaux au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Denis Arseneau concernant son embauche à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de superviseur à l'assainissement des eaux pour les besoins du Service des travaux publics, à compter du 23 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CM23 01 018

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 au montant de 251 469,45 \$ et pour le mois de janvier 2023 au montant de 13 674,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

8. URBANISME

**Dépôt CM23 01
(8.1)**

8.1. Dépôt du rapport du CCU - réunion du 12 décembre 2022

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme concernant la réunion du 12 décembre 2022, conformément à l'article 18 du *Règlement (2003)-42 édictant des règles de régie interne s'appliquant à toutes les commissions et à tous les comités créés par le conseil.*

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

8.2. Demandes de dérogations mineures

CM23 01 019

8.2.1. Demande 2022-DM-00082 - lotissement - chemin du Lac-Forget

La demande 2022-DM-00082 vise à autoriser la création d'un lot ayant une largeur de 46,45 m plutôt que de 50 m.

Questions du public : une personne a émis un commentaire.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-05-125.

La présente demande a fait l'objet d'un report aux séances du 13 juin (CM22 06 311), du 18 juillet (CM22 07 385) et du 8 août 2022 (CM22 08 456).

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser cette dérogation mineure compte tenu que la demande porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 020

8.2.2. Demande 2022-DM-00326 - garage attenant - 126, chemin Wheeler

La demande 2022-DM-00326 vise à régulariser un garage attenant d'une largeur de 12,99 m plutôt que de 10 m.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-334.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure à la condition que 2 arbres soient plantés entre la ligne latérale de la propriété et le garage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2.3. RETIRÉ - Demande 2022-DM-00332 - allée d'accès - 245, chemin de la Corniche

CM23 01 021

8.2.4. Demande 2022-DM-00348 - allée d'accès - 1771-1773, chemin du Village

La demande 2022-DM-00348 vise à autoriser :

- la présence de deux cases de stationnement à l'intérieur de la bande de protection d'un corridor de signature (chemin du Village), ce qui réduit cette bande à 0 m plutôt qu'à 3 m;
- une allée d'accès ayant une pente de 7 % plutôt que de 3 % sur 5 m à partir de l'assiette de la rue.

Questions du public : aucune question n'est posée.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-336.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser cette dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. PIIA

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

**CM23 01 022 8.3.1. Demande 2022-PIIA-00322 - enseigne - 868, rue de Saint-Jovite -
Évaluation Bruyère & Charbonneau**

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante pour annoncer Évaluation Bruyère & Charbonneau située au 868, rue de Saint-Jovite, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00322, sont assujettis au PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-338.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition suivante :

- que l'enseigne soit apposée à plat sur la façade du bâtiment plutôt que d'être de type projetante, au même endroit que l'implantation projetée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 01 023 8.3.2. Demande 2022-PIIA-00331 - enseignes - 118, chemin de Kandahar -
Maison Fayard**

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante et d'une enseigne rattachée pour annoncer la Maison Fayard située au 118, chemin de Kandahar, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00331, sont assujettis au PIIA-08 Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-339.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu des raisons incluses dans la recommandation du CCU que le conseil fait siennes dont celle qui indique que le rose ne s'agence pas avec le coloris du bâtiment ni de la charte de couleurs de la station et que la proposition actuelle manque de contraste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 024 8.3.3. Demande 2022-PIIA-00334 - rénovation - 649-651, rue Labelle

Les travaux de rénovation impliquant le remplacement du revêtement extérieur au 649-651, rue Labelle, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00334, sont assujettis au PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-340.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- que les fascias, les coins du bâtiment, ainsi que les cadrages des fenêtres et de la porte soient peints de la même couleur que la porte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CM23 01 025 8.3.4. Demande 2022-PIIA-00335 - agrandissement - 1-158, chemin de la Forêt

Les travaux d'agrandissement du bâtiment principal, en transformant la véranda en pièce habitable et d'agrandissement de la galerie existante au 1-158, chemin de la Forêt, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00335, sont assujettis au PIIA-08 Base sud en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-341.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- que la fenêtre F1 identifiée au plan d'architecte ait l'apparence d'une fenêtre à guillotine;
- que la fenêtre F4 identifiée au plan d'architecte comporte des croisillons et ait l'apparence d'une fenêtre à guillotine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 026 8.3.5. Demande 2022-PIIA-00337 - allée d'accès - 1771-1773, chemin du Village

Les travaux d'aménagement afin de modifier l'aménagement d'une allée d'accès non conforme au 1771-1773, chemin du Village, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00337, sont assujettis au PIIA-03 Fenêtre sur le lac Mercier en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-337.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 027 8.3.6. Demande 2022-PIIA-00338 - enseigne - 2505, rue de l'Aulnaie - Anytime Fitness

Les travaux d'installation d'une enseigne apposée en façade du bâtiment, ainsi que la modification de l'enseigne modulaire sur poteau pour annoncer le Anytime Fitness situé au 2505, rue de l'Aulnaie, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00338, sont assujettis au PIIA-14 Corridor de commerces de spécialité, d'hébergement et résidentiel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-342.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- le remplacement du rétroéclairage par des luminaires en col de cygne sur l'enseigne apposée;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

- que l'enseigne modulaire pour le Anytime Fitness soit avec un fond noir et un logo blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM23 01 028

8.3.7. Demandes 2022-PIIA-00343 et 2022-PIIA-00350 - constructions multifamiliales - chemin des Pléiades - Brivia

Les travaux de construction de deux bâtiments multifamiliaux de 52 unités chacun, phase 4 et 5 du projet intégré Brivia, sur le lot projeté 6 508 114 sur le chemin des Pléiades, visés par les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00343 et 2022-PIIA-00350, sont assujettis au PIIA-09 Versant Soleil et au PIIA-25 Projet de lotissement et terrains en pente en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance des recommandations du CCU portant les numéros CCU22-12-343 et CCU22-12-344.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions suivantes :

- le dépôt d'un plan d'aménagement illustrant la plantation d'essences d'arbres sous les conseils d'un ingénieur forestier permettant d'améliorer l'opacité de l'écran naturel déjà présent, et ce, avant l'émission du permis;
- le dépôt d'un plan d'éclairage afin que le système d'éclairage extérieur soit minimaliste, et ce, avant l'émission du permis;
- que le demandeur embauche, à ses frais, un biologiste responsable du suivi des travaux pour toute la durée de ceux-ci et qu'il envoie un rapport hebdomadaire à la Ville;
- que la couleur de la toiture soit modifiée pour une couleur gris pâle, s'harmonisant avec le projet, dans le but de diminuer les îlots de chaleur;
- le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 488 000 \$ pour la phase 4 et de 529 000 \$ pour la phase 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 029

8.3.8. Demande 2022-PIIA-00344 - enseigne - 420, rue Lacasse - La Zone Optique

Les travaux d'installation d'une enseigne projetante pour annoncer La Zone Optique située au 420, rue Lacasse, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00344, sont assujettis au PIIA-01 Tronçon central et quadrilatère institutionnel en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-345.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu des raisons incluses dans la recommandation du CCU que le conseil fait siennes dont celle indiquant que la forme rectangulaire et le fond blanc sont de style « carte d'affaires », ce qui n'est pas souhaitable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CM23 01 030 8.3.9. Demande 2022-PIIA-00345 - construction unifamiliale - chemin de l'Aventure

Les travaux de construction d'une résidence unifamiliale isolée, de son allée d'accès et de son installation septique, impliquant des travaux de déboisement sur le lot 6 515 605 sur le chemin de l'Aventure, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2022-PIIA-00345, sont assujettis au PIIA-25 Projet de lotissement et terrains en pente en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU22-12-346.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de refuser ces plans d'implantation et d'intégration architecturale compte tenu des raisons incluses dans la recommandation du CCU que le conseil fait siennes dont celle qui indique que ce projet ne respecte pas les critères d'évaluation du PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 031 8.4. Comité de démolition - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT que le comité de démolition est composé de 3 membres du conseil municipal désignés pour un an et dont le mandat est renouvelable;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler les mandats de mesdames les conseillères Roxanne Lacasse et Guylaine Lyras et de monsieur le conseiller Joël Charbonneau pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 032 8.5. Identification d'un odonyme pour l'allée d'accès principale d'un nouveau projet intégré - Projet Ostrya - lot 6 302 088 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une nouvelle allée d'accès qui sera aménagée pour desservir un nouveau projet intégré d'habitation localisé dans le secteur du Versant-Soleil. La proposition fait référence au nom de ce domaine résidentiel ainsi qu'au thème de l'astronomie qui est associé à ce secteur spécifique de la Ville;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer la nouvelle allée d'accès principale qui sera aménagée sur le lot 6 302 088 du cadastre du Québec, l'allée du Solstice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 033 8.6. Identification des odonymes pour les allées d'accès d'un nouveau projet intégré - Projet Éclipse - lots 5 895 965 et 5 895 966 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer les deux nouvelles allées d'accès qui seront aménagées pour desservir un nouveau projet intégré d'habitation localisé dans le secteur du Versant-Soleil. Les propositions font référence au nom de ce domaine résidentiel ainsi qu'au thème de l'astronomie qui est associé à ce secteur spécifique de la Ville;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la toponymie de la Ville;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer les nouvelles allées d'accès qui seront aménagées sur les lots 5 895 965 et 5 895 966 du cadastre du Québec, l'allée de l'Éclipse et l'allée des Étoiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 034 8.7. Demande de modification réglementaire - multi-logement zone RA-445 - rue Anne-Désirée-Godin

CONSIDÉRANT que M. Olivier Robidoux, de Jean-Philippe Robidoux de Vert-Demain urbanisme a déposé une demande de modification à la réglementation d'urbanisme au nom du propriétaire du terrain, Constantineau Investissement inc., afin d'autoriser la construction de 6 bâtiments de 8 logements sur le lot 5 827 850 sur la rue Anne-Désirée-Godin;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de modification à la réglementation d'urbanisme déposée au nom de Constantineau Investissement inc. sous la condition de la signature d'une entente où le propriétaire s'engage, préalablement à l'émission des permis de construction, à offrir des unités de logements abordables conformément au règlement (2023)-208 dès son entrée en vigueur;

QUE la contribution anticipée à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit faite sous la forme de la cession d'une partie du lot 5 827 850 d'une superficie approximative de 10 000 m²;

D'autoriser la signature de l'acte de cession de cette partie de lot ou de tous lots le remplaçant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 035 8.8. Entente-cadre - Sogest Construction inc.

CONSIDÉRANT que Sogest Construction inc. désire construire un projet sur le lot 2 803 321 et que la Ville désire imposer des conditions à ce développement;

CONSIDÉRANT que certaines conditions ne sont pas couvertes par la réglementation et qu'il y a lieu de signer une entente-cadre;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente-cadre à intervenir avec Sogest Construction inc. pour le projet sur le lot 2 803 321 et qui traite des points suivants :

- engagement à ce que la propriété de l'ensemble du projet, du terrain et des constructions ne soit que par un seul propriétaire;
- engagement à ce que les logements présents sur le terrain ne soient offerts que pour la location pour des périodes de 31 jours ou plus, location offerte par le propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 036 8.9. Contribution à des fins de parcs - demande 2022-10068

CONSIDÉRANT que JMF Laurentides, S.A. a déposé une demande de permis de lotissement portant le numéro 2022-10068;

CONSIDÉRANT qu'une contribution à des fins de parcs représentant une superficie de 3 809 m² est exigible;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun pour la Ville d'avoir un espace naturel en bordure du lac Gauthier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'exiger comme contribution à des fins de parcs pour la demande de lotissement 2022-10068 un terrain d'une superficie de 3 809 m² riverain au lac Gauthier sur toute la largeur du lot 4 650 159 avec un droit de passage menant au chemin public. Ce terrain sera un espace naturel non aménagé.

QUE les frais de cette transaction soient aux frais du demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

CM23 01 037

9.1. Superviseur à l'assainissement des eaux - prolongation de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville a signé un contrat avec Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour les services d'un superviseur à l'assainissement des eaux pour la période du 26 juillet 2022 au 21 octobre 2022 au taux horaire de 101,40 \$/h, taxes en sus, conformément à l'offre de services datée du 13 juillet 2022, le tout tel que décrit à la résolution CM22 07 426;

CONSIDÉRANT que la Ville a prolongé le contrat avec Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour les services d'un superviseur pour la période du 22 octobre 2022 au 31 décembre 2022, au taux horaire de 101,40 \$/h, taxes en sus, le tout tel que décrit à la résolution CM22 11 653;

CONSIDÉRANT qu'une période de recrutement est toujours en cours afin de combler un poste permanent de superviseur à l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de continuer d'apporter une aide ponctuelle temporaire à l'équipe du Service du génie et de l'assainissement des eaux;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE prolonger le contrat avec Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour les services d'un superviseur à l'assainissement des eaux, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 17 février 2023 à un taux de 101,40 \$/h, taxes en sus (poste budgétaire 02-410-00-419), payable par les réserves d'aqueduc, d'égout et d'usines, conformément à l'offre de services datée du 13 juillet 2022;

D'autoriser le directeur général adjoint à signer le contrat de services en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CM23 01 038

9.2. Permis de voirie et raccordement routier 2023

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics doit à l'occasion procéder à des travaux d'entretien de ses infrastructures à l'intérieur de l'emprise des routes sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ce qui implique d'obtenir les permissions de voirie ou de conclure les ententes d'entretien nécessaires;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CONSIDÉRANT que la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'accorder les permissions de voirie nécessaires en cours d'année 2023 et d'autoriser le directeur du Service du génie et le chef de division génie de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état n'excédant pas 10 000 \$;

DE confirmer l'engagement de la Ville à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

DE s'engager à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM23 01 039

9.3. Projets 2023 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CM22 12 679 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, le programme triennal d'immobilisations des années financières 2023, 2024 et 2025;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les modes de financement des dépenses en regard des projets spéciaux et des immobilisations retenus pour l'année 2023, comme suit :

Description	Budget	Financement
Contribution trottoir secteur Armco	125 000 \$	Excédent de fonctionnement
Mesures d'atténuation de la vitesse	100 000 \$	
Entretien ménager à l'interne - acquisition d'équipements (45 000 \$)	41 157 \$	
Amélioration liens cyclables et piétons secteur du Village (150 000 \$)	75 000 \$	
Club Plage et Tennis - mandat évaluation de l'état des bâtiments	25 000 \$	
Révision et amélioration signalisation et marquage réseau cyclable	25 000 \$	
Réaménagement bureaux bâtiment 4 coins - mandat plans et devis	20 000 \$	
Amélioration signalisation stationnements secteur Village (20 000 \$)	18 292 \$	
Luminaires conventionnels	10 000 \$	
Remplacement d'arbres	10 000 \$	
Mobilier de bureau Service des travaux publics et génie (4 000 \$)	3 658 \$	

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

Réaménagement des locaux Service de l'urbanisme - surveillance	15 000 \$		
Réaménagement des locaux Service de l'urbanisme - travaux	250 000 \$		
Acquisition équipements pour événements	5 000 \$		
Acquisition de lecteurs de code à barres (9)	1 500 \$		
Mise à niveau bâtiment 1855-1857, chemin du Village	40 000 \$		
Chalet Charlie - mandat plans et devis	35 000 \$		
Salle de spectacles - aménagement paysager et pavage	25 000 \$		
Aréna - climatisation salle des machines	15 000 \$		
Aréna - acquisition tables et chaises	6 000 \$		
Salle multifonctionnelle du Couvent - réfection des escaliers extérieurs	5 000 \$		
Acquisition de chapiteaux (5)	5 000 \$		
Aménagement bureau Service des affaires juridiques (17 000 \$)	12 225 \$		
Poste de suppression d'aqueduc de la Forêt - remplacement pompe incendie	150 000 \$		
Flèches clignotantes véhicules - sécurité travailleurs	5 000 \$		
Installation de fibre optique à la caserne #52, à l'église du Village et au parc du Voyageur (6 000 \$)	4 315 \$		
Mise à niveau bâtiments municipaux - recommandations MMQ	35 000 \$		
Remplacement d'imprimantes (10 000 \$)	7 191 \$		Fonds de roulement
Camion 10 roues avec équipements (365 000 \$)	330 727 \$		
Camion cube - entretien bâtiments (200 000 \$)	182 920 \$		
Fourgonnette - entretien bâtiments (60 000 \$)	54 876 \$		
Véhicule hybride - Service du génie (45 000 \$)	41 157 \$		
Remplacement console et amélioration acoustique salle du conseil (6 000 \$)	4 315 \$		
Fourgonnette hybride Service d'assainissement	55 000 \$		
Ordinateur et logiciel autocad Service du génie (4 000 \$)	3 658 \$		
Ordinateur et écran Usine lac Tremblant + stagiaire (3 000 \$)	2 744 \$		
Ordinateur portable Service de garde assainissement	2 100 \$		
Nouveau serveur informatique (80 000 \$)	57 528 \$		
Plateforme de cybersécurité (60 000 \$)	43 146 \$		
Module FORTINET (35 000 \$)	25 169 \$		
Système de sécurité accès Hôtel de ville (20 000 \$)	14 382 \$		
Switch de remplacement informatique (10 000 \$)	7 191 \$		
Ordinateurs de remplacement (10 000 \$)	7 191 \$		
Serveur sauvegarde Synology (5 000 \$)	3 596 \$		
Installation Wi-Fi infrastructures municipales	4 000 \$		
Ordinateur portable pour agent de sensibilisation	2 100 \$		
Composantes automates (10 000 \$)	1 667 \$	RASJ	
Mise à niveau système de télémétrie	16 667 \$		
Bouclage d'aqueduc rue Beattie	50 000 \$		
Gyrophare alarme postes de suppression d'aqueduc	1 000 \$		

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

Impasse des Cigales - servitude d'aqueduc	2 000 \$	RESJ
Menus travaux aqueduc (60 000 \$)	30 000 \$	
Mise à niveau système de télémétrie (100 000 \$)	16 667 \$	
Station de pompage principale et trop-plein - étanchéisation - services professionnels	10 000 \$	
Station de pompage principale et trop-plein - travaux	40 000 \$	
Usine d'épuration Centre-ville - réparation aérateurs	20 000 \$	
Composantes pour automates assainissement (10 000 \$)	1 667 \$	
Gyrophare alarme stations de pompage d'égout (6 000 \$)	1 000 \$	
Mise à niveau système de télémétrie (100 000 \$)	16 667 \$	RUESJ
Menus travaux égouts et usines (100 000 \$)	50 000 \$	
Composantes pour automates assainissement (10 000 \$)	1 667 \$	
Gyrophare alarme stations de pompage d'égout (6 000 \$)	1 000 \$	
Mise à niveau système de télémétrie (100 000 \$)	16 667 \$	RAMT
Menus travaux aqueduc (60 000 \$)	30 000 \$	
Composantes pour automates assainissement (10 000 \$)	1 667 \$	
Gyrophare alarme stations de pompage d'égout (6 000 \$)	1 000 \$	
Mise à niveau système de télémétrie (100 000 \$)	16 667 \$	REMT
Composantes pour automates assainissement (10 000 \$)	1 667 \$	
Gyrophare alarme stations de pompage d'égout (6 000 \$)	1 000 \$	
Mise à niveau système de télémétrie (100 000 \$)	16 667 \$	RUEMT
Menus travaux égouts et usines (100 000 \$)	50 000 \$	
Composantes pour automates assainissement (10 000 \$)	1 667 \$	
Gyrophare alarme stations de pompage d'égout (6 000 \$)	1 000 \$	
Rue de la Montagne – lien cyclable vers le centre-ville	150 000 \$	Fonds de parcs
Programme de reboisement urbain - travaux	75 000 \$	
Parc rue Piché – ajout de modules de jeux	30 000 \$	
Relocalisation parc linéaire Plage du lac Mercier – mandat plans et devis / surveillance	30 000 \$	
Ilot sportif Érik Guay – jeux de parc – mandat plans et devis	25 000 \$	
Jardins communautaires secteur Village – mandat plans et devis	15 000 \$	
Marché d'été – acquisition d'équipements	15 000 \$	
Parcs – améliorations aménagements paysagers	15 000 \$	
Fontaine carrefour giratoire montée Ryan – remplacement pompe	8 000 \$	
Remplacement mobilier urbain	20 000 \$	
Décorations d'hiver	35 000 \$	
Amélioration et mise à niveau du réseau de sentiers récréatifs	300 000 \$	

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

Aménagement pumptrack secteur Village - mandat plans et devis / surveillance	25 000 \$	Subvention
Travaux de pavage - réfection de chemins 2023	1 200 000 \$	Règlement d'emprunt
Pavage chemin des Vallons	550 000 \$	
Canalisation de fossés	500 000 \$	
Mandat Plans et devis drainage montée Kavanagh	65 000 \$	
Club Plage et Tennis - mise à niveau bâtiments	50 000 \$	
Prolongement du chemin Albatros - honoraires professionnels	25 000 \$	
Prolongement du chemin Albatros - Surveillance des travaux	200 000 \$	
Projet de Centre communautaire	4 500 000 \$	
Acquisition du Club Plage et Tennis – honoraires professionnels	50 000 \$	
Mise à niveau conduite d'égout sanitaire rue Mercure - travaux	4 000 000 \$	
Mise à niveau conduite d'égout sanitaire rue Mercure - surveillance	150 000 \$	
Remplacement conduite de refoulement Station de pompage principale à usine boues activées - mandat plans et devis / surveillance	75 000 \$	
Conversion du réseau d'éclairage public conventionnel de HPS à DEL (125 000 \$)	114 325 \$	
Travaux de pavage - réfection de chemins 2023	300 000 \$	Fonds de voies publics
Projet Santé CISSS - prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire - surveillance	30 000 \$	Surplus santé
Programme de reboisement social entrée de ville - route 117	35 000 \$	Réserve financière environnement
Stabilisation berge ruisseau Noir - mandat plans et devis / demande de CA	35 000 \$	
Stations de lavage à sec des embarcations (5)	25 000 \$	

RASJ : réserve d'aqueduc secteur Saint-Jovite

RESJ : réserve d'égout secteur Saint-Jovite

RUESJ : réserve usine d'épuration secteur Saint-Jovite

RAMT : réserve d'aqueduc secteur Mont-Tremblant

REMT : réserve d'égout secteur Mont-Tremblant

RUEMT : réserve usine d'épuration secteur Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

CM23 01 040

11.1. Contribution aux organismes partenaires

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-90-970 et 02-702-90-970 pour effectuer ces dépenses, sujets à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une subvention aux organismes partenaires mentionnés ci-dessous :

Organismes	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)	Poste budgétaire
Productions Événements Plus	Demi-marathon Mont-Tremblant	26 445 \$	02-701-90- 970
Carrefour Bois- Chantants	Festival Stradivaria - 2 concerts	31 800 \$	02-702-90- 970
	Concert de Noël	Un minimum de 12 500 \$ et un maximum 15 000 \$ selon la vente de billets en lien avec le protocole d'entente à intervenir.	
Festi Jazz Mont- Tremblant	Édition 2023 à l'Espace public	26 975 \$	

D'autoriser la directrice du Service de la culture et des loisirs à signer une entente de subvention avec les organismes ci-dessus auxquels une aide financière de 25 000 \$ et plus est consentie afin d'obtenir l'engagement de ces organismes à utiliser l'aide aux fins décrites ci-dessus, à défaut de quoi elle devra être remboursée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Catherine Drouin déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM23 01 041

11.2. Contribution aux organismes

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux postes budgétaires 02-701-90-973 et 02-702-90-973 pour effectuer ces dépenses, sujets à l'autorisation du conseil;

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention ou d'une commandite, selon le cas, aux organismes mentionnés ci-dessous :

Organismes	Description	Montant (toutes taxes applicables incluses)
Poste budgétaire 02-701-90-973		
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	Camp de jour pour personnes handicapées	6 000 \$
Centre d'action bénévole Laurentides	Soutien au fonctionnement	5 000 \$
Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides	Offrir 2 activités dans un restaurant à Mont-Tremblant	300 \$
Club d'athlétisme Epsilon Mont-Tremblant	Achat de matériel d'athlétisme	2 500 \$
Club de sauvetage Mont-Tremblant	Soutien au fonctionnement	1 000 \$
Club de ski de fond de compétition Tremblant Nordique	Développement d'un volet récréatif au Club	2 250 \$
Club de ski de fond junior Richelieu	Soutien au fonctionnement	3 500 \$
Habillons un enfant	Habiller des enfants dans le besoin	1 250 \$
L'Ombre-Elle, maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	Soutien au fonctionnement	2 000 \$
La Maison de la Famille du Nord	Soutien au fonctionnement	6 000 \$
Le Club de vélo Mont-Tremblant	Soutien à l'activité Amenez un enfant faire du vélo	4 250 \$
Maison des jeunes Mont-Tremblant	Soutien au fonctionnement	5 000 \$
Mont-Tremblant rugby football club	Achat de matériel	2 500 \$
Nourri-Source Laurentides	Halte-allaitement	2125 \$
Palliacco	Vérification des antécédents judiciaires des bénévoles et soutien à ses activités	4 250 \$
Patinage Mont-Tremblant	Achat de matériel lié à ses opérations	4 600 \$
Prévoyance envers les aînés des Laurentides inc.	Soutien au fonctionnement	1 000 \$
Poste budgétaire 02-702-90-973		
Le Chœur Tremblant	Présentation de concerts	6 000 \$
Parents-Musique des Hautes Laurentides	Soutien au fonctionnement et équipements	2 000 \$
Société du patrimoine du bassin inférieur de la Rouge et de la chaîne géologique du Mont-Tremblant inc.	Soutien aux activités et matériel	7 500 \$
Théâtre-z-vous	Soutien au fonctionnement + production d'une pièce de	6 990 \$

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

	théâtre et offre de cours de théâtre	
--	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Catherine Drouin reprend part aux délibérations.

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Dépôt CM23 01
(13.1)**

**13.1. Programme d'aide aux entreprises dans le contexte de la COVID-19 -
dépôt du rapport**

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport annuel du programme d'aide aux entreprises de son territoire dans le contexte de la COVID-19, conformément à l'article 129 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.*

CM23 01 042

13.2. Vente de terrain pour implantation d'une garderie - projet CPE L'Antre-Temps

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance L'Antre-Temps souhaite construire une nouvelle bâtisse qui permettrait d'augmenter le nombre de places subventionnées offertes par le CPE et ainsi bonifier l'offre sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le CPE a manifesté son intention d'acquérir le lot 3 279 910 appartenant à la Ville et a entrepris les démarches auprès du ministère de la Famille pour l'approbation de son projet, notamment les études d'opportunité, de faisabilité, de sols et environnementales;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de la promesse d'achat par le Centre de la petite enfance L'Antre-Temps, ainsi que le contrat de vente en découlant, du lot 3 279 910 au cadastre du Québec, au prix de 260 861,78 \$, plus les taxes applicables, sujet à l'approbation du ministère de la Famille et aux conditions essentielles suivantes :

1. l'obligation de construire un bâtiment pouvant accueillir une garderie;
2. l'obligation d'utiliser l'immeuble vendu uniquement pour l'exploitation d'une garderie et l'établissement d'une servitude restreignant l'usage à cette fin;
3. un droit de préférence d'achat consenti à la Ville, lui permettant d'acquérir l'immeuble au prix établi selon la valeur marchande déterminée par un évaluateur-agréé à la date d'avis de son intention d'exercer ce droit transmis au propriétaire;
4. tous les frais et honoraires liés à la transaction, incluant la servitude, sont à la charge de l'acheteur;

DE désaffecter ce lot de sa fin d'utilité publique en vue de son aliénation, laquelle désaffectation sera effective immédiatement avant la signature du contrat de vente;

D'autoriser le maire ou à défaut le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale, la directrice des affaires juridiques, la greffière ou le directeur du développement économique, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents ou actes requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

16 janvier 2023

À la suite de cette aliénation, de publier un avis en faisant état conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire Luc Brisebois et la greffière font une mise au point concernant la tenue de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022.

Monsieur le maire Luc Brisebois fait un retour sur le cadre réglementaire concernant le circuit.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM23 01 043

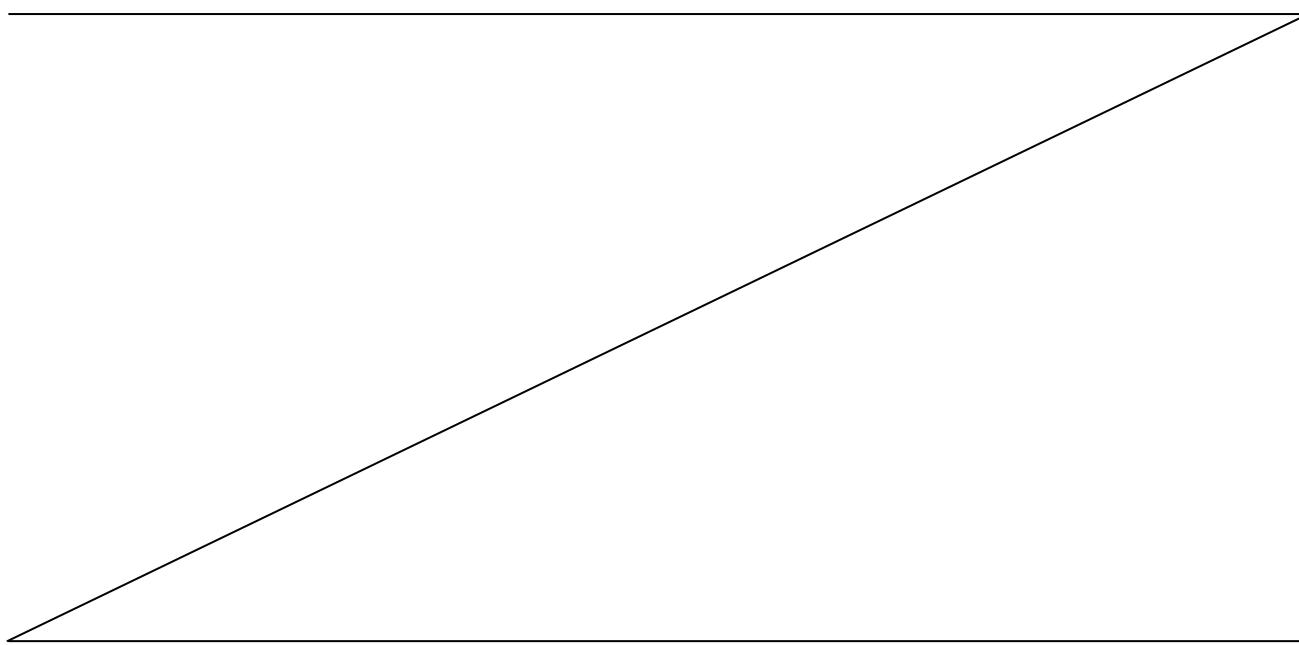
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Greffé